



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**17 juillet 2017**

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Heure début séance :                | 18h30          |
| Nombre de conseillers en exercice : | 19             |
| Nombre de conseillers présents :    | 16             |
| Procurations :                      | 2              |
| Nombre de votants :                 | 18             |
| Secrétaire de séance :              | Nelly MARECHAL |

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent. Madame GUILLOU pose une question concernant le compromis de l'aile est dont la signature a été autorisée lors du précédent conseil. Monsieur le Maire indique qu'il est en cours de rédaction et que les investisseurs poursuivent leurs démarches de commercialisation. Madame GUILLOU demande comment faire pour joindre l'investisseur pour un éventuel achat. Monsieur le Maire indique que cela relève des investisseurs qui doivent communiquer sur le projet.

Le compte-rendu est approuvé.

### **1. Réformes des rythmes scolaires**

Monsieur le maire indique qu'après consultation des parents d'élèves et des enseignants, le conseil d'école a émis le souhait de revenir à la semaine de quatre jours comme l'autorise le décret de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Les horaires seraient alors 8h45-12h et 13h30-16h15.

Madame RIOU s'inquiète du bien-être des élèves qui était la préoccupation mise en avant pour la réforme. Monsieur le Maire indique que le constat régulièrement fait par les enseignants comme par les parents, c'est que les élèves étaient plus fatigués car ils n'avaient plus de jour de repos dans la semaine.

Madame GUILLOU s'inquiète de l'impact pour le personnel. Monsieur le maire indique que le temps de TAP était majoritairement assuré par des prestataires extérieurs et que les ATSEM n'assuraient qu'un mercredi sur deux. Il précise qu'une rencontre avec le personnel a eu lieu pour une réorganisation plus globale des postes sur l'ensemble du temps scolaire, temps des repas inclus. A la rentrée des repas seront vendus à l'école Diwan pour 3,50 € le repas.

**VOTE : UNANIMITE**

### **2. Bail emphytéotique**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de bail du rez-de-chaussée de l'aile ouest du Séminaire pour y aménager la médiathèque.

Il s'agit d'un bail sur 30 ans, la redevance annuelle est de 360,00 €.

Les travaux d'aménagement de la médiathèque seront à la charge de la Commune.

Monsieur MOAN s'interroge sur les menuiseries extérieures. Monsieur le Maire précise que les menuiseries extérieures à la charge de la commune sont les grandes fenêtres du cloître.

Madame GUILLOU s'étonne de la réalisation de certains travaux qui, d'après le bail, sont à la charge de la commune. Monsieur le maire indique que certains travaux devaient être réalisés pour permettre l'aménagement et l'ouverture des étages. Monsieur MOAN demande comment sera fait l'état des lieux. Monsieur le Maire indique qu'il sera fait par les deux parties en présence du notaire.

Madame RIOU pose une question sur l'accès handicapé. Monsieur le maire indique qu'il se fera par la porte à l'extrémité nord du bâtiment coté est.

**VOTE : 14 voix Pour et 4 Contre.**

### **3. Achat d'une nacelle**

Monsieur le maire indique que le coût annuel de location de nacelles pour les travaux d'élagage, d'illuminations de Noël etc., est important pour la commune environ 4 000,00 € en 2016. C'est pourquoi il avait été demandé à la communauté des communes s'il pouvait être envisagé d'en acheter une qui servirait pour toutes les communes qui le souhaiterait. La réponse a été négative.

Monsieur le Maire indique donc que la municipalité souhaite faire l'acquisition de ce matériel et propose l'achat d'un matériel d'occasion pour 9 500,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que plusieurs agents municipaux ont passés leur CACES nacelle en juin.

**VOTE : UNANIMITE**

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu un représentant d'Enedis qui l'a informé que le déploiement des compteurs Linky débuterait à Pont-Croix en septembre prochain. Pour les personnes ayant adressé un courrier à la commune pour protester contre cette installation, Monsieur le Maire a répondu en indiquant que la commune n'est pas compétente sur ce sujet puisque la compétence appartient au Syndicat Département d'Energie du Finistère. Il a aussi joint un courrier du préfet indiquant que les maires n'avaient pas à s'opposer à ce déploiement voulu par l'Etat.

Madame GUILLOU souligne le manque d'entretien du lotissement communal de Kervillou. Monsieur le maire indique que les services techniques interviennent au lotissement mais qu'ils ont énormément à faire. Il tient d'ailleurs à remercier tous les riverains qui entretiennent à proximité de chez eux voir même qui fleurissent ou plantent certains espaces.

Concernant la démolition en cours au Séminaire, Monsieur le Maire précise que c'est ATP d'Armor qui s'occupe de l'évacuation des gravats pour traitement.

Madame RIOU demande quand se réunira la commission culture. Monsieur le maire répond qu'elle se réunira en septembre pour la programmation de la saison 2017-2018.

Madame GUILLO informe le conseil qu'un conseil municipal des jeunes sera créé à la rentrée. Il sera composé de jeunes allant du CM1 à la 4<sup>e</sup>. Les chefs d'établissement scolaires ont été informés et se sont montrés intéressés. Les enfants auront une réunion par mois encadrées par des élus et des travaux sur le terrain.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 17 juillet 2017 à 19h45

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 19 juillet 2017

Le Maire  
Benoit LAURIOU

